

# SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION DE LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 4 MARS 2026

Date de convocation du Comité Syndical : 17/02/2026

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

**Présents** : Isabelle MASSEBEUF (Pouvoir de Fabrice BRUN), Matthieu SALEL, Virginie BONNET-FERRAND, Laurent UGHETTO, Carine VIDAL, Souhila BOUDALI-KHEDIM

**Absents ou excusés** : Cécile DUCHAMP (Excusée), Fabrice BRUN (Excusé, donne Pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Sandrine GENEST (Excusée), Jean-Yves MEYER (Excusé)

---

N° 10

### REPLACEMENT DE DELEGUES DANS DIFFERENTES INSTANCES

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

- Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le courrier du 26 janvier du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes informant le SMERGC du remplacement de certains représentants dans ses instances ;  
Vu la nécessité de redésigner les membres ainsi remplacés dans différentes instances dans lesquelles le SMERGC siège ;

Par courrier en date du 26 janvier 2026, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes a informé le SMERGC de remplacements de certains représentants dans ses instances.

Ainsi,

- En qualité de titulaire, Chloé DELEUZE-DALZON a été remplacée par Souhila BOUDALI-KHEDIM,
- En qualité de suppléants, Damien BAYLE et Didier Claude BLANC ont été remplacés respectivement par Sylvie PEROT et Florence CERBAÏ.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260304-DEL2026\_10-

Ce jour, il convient donc de redésigner en lieu et place des délégués remplacés de nouveaux représentants auprès de différentes instances :

<b>Commission consultative des services publics locaux</b>
Titulaire : 1 membre à renouveler (Chloé DELEUZE-DALZON)
<b>Opération Grand Site « Combe d'Arc »</b>
Suppléant : 1 membre à renouveler (Chloé DELEUZE-DALZON)
<b>Comité de suivi Biodiversité Grotte Chauvet 2</b>
Référent : 1 membre à renouveler (Chloé DELEUZE-DALZON)

**LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE DE :**

**Article 1 :** Désigner de nouveaux représentants comme retrace dans le tableau ci-dessous en remplacement des délégués ne siégeant plus au SMERGC :

<b>Commission consultative des services publics locaux</b>
Titulaire : 1 membre à renouveler (Chloé DELEUZE-DALZON) -> Carine VIDAL Suppléants : Cécile DUCHAMP (en remplacement de Carine VIDAL - ex suppléante) Patricia PICARD ( pour compléter la CCSPL où il manquait un suppléant)
<b>Opération Grand Site « Combe d'Arc »</b>
Suppléant : 1 membre à renouveler (Chloé DELEUZE-DALZON) -> Cécile DUCHAMP
<b>Comité de suivi Biodiversité Grotte Chauvet 2</b>
Référent : 1 membre à renouveler (Chloé DELEUZE-DALZON) -> Cécile DUCHAMP

**Article 2 :** Autoriser la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

et publiée le :

Et a signé  
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution  
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

La secrétaire de séance,



Carine VIDAL

REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260304-DEL2026\_10-

REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260304-DEL2026\_10-